



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 24 juin 2015

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentations
3. Procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2015
4. Communications du Bureau
5. Election du Président du Conseil communal
6. Election de deux Vice-Présidents
7. Election de deux scrutateurs
8. Election de trois scrutateurs suppléants
9. Election de cinq membres de la Commission des finances
10. Election de cinq membres de la Commission de gestion
11. Election d'un membre de la Commission des travaux
12. Informations de la Municipalité
13. Informations sur le projet de construction d'un espace multifonctionnel au centre sportif.
14. Comptes 2014 – préavis N° 5/2015
15. Vote sur la motion « Fleury, Sanguinetti, Streit » concernant la Place du Village de Mies
16. Projet d'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Ancienne Poste – préavis N° 3/2015
17. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
18. Divers et propositions individuelles

L'assemblée est suivie d'un repas à la Résidence des Tilleuls à Mies (rte de Veytay)

1. Appel

Excusés : P. BRUEGGLER – P. MEIER – S. MIR – S. MOSES – R. SACCA

Non- excusés : M. SANGUINETTI

2. Assermentations

Démissions d'Anthony MASCALI et d'Aurélien ROBERT.

Le PRESIDENT assermente John TIDMARSH et Cédric BERNARD.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 25 mars 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 1 abstention.

4. Communications du Bureau

Le CCSI (Centre de contact suisses-immigrés) suggère la création d'une Commission communale suisses-immigrés. Ce point sera certainement discuté lors d'un prochain Conseil.

Elise Gaud présente « la Guinguette d'automne » du 30/31 octobre dans le prolongement du festival de la Bonne Humeur de l'année passée.

Programme complet :

<http://laguinguette.ch>

5. Election du Président du Conseil communal

S. MEYLAN, Vice-Présidente, procède à l'élection du Président du Conseil Communal.

Y. LUGINBÜHL se représente. Pas d'autres candidats.

Y. LUGINBÜHL est réélu par acclamation.

6. Election de deux Vice-Présidents

S. MEYLAN et J.-P. STREIT se représentent et sont réélus par acclamation.

7. Election de deux scrutateurs

C. OLIVER se représente et est réélue par acclamation.

J. TIDMARSH se porte candidat et est élu par acclamation.

8. Election de trois scrutateurs suppléants

A. HEPP, A. WINIGER se représentent et sont réélues par acclamation.

C. BERNARD se présente et est élu par acclamation.

9. Election de cinq membres de la Commission des finances

S. MASCALI (Président), F. GAVILLET VOLLENWEIDER, J. SHELDON, M. BOREAN, P. CAVIN, P.-C. FAVARGER, S. MOSES se présentent/ représentent.

Vote par bulletin secret.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER, S. MASCALI (Président), J. SHELDON, M. BOREAN, P.-C. FAVARGER sont élus/réélus.

10. Election de cinq membres de la Commission de gestion

G. PERRIN (Présidente), P. BRUEGGLER, C. OLIVER, J.-L. PHILIPPIN, J.-L. RAY, E. FLEURY se présentent/représentent.

G. PERRIN (Présidente), P. BRUEGGLER, C. OLIVER, J.-L. PHILIPPIN, J.-L. RAY sont élus/réélus.

11. Election d'un membre de la Commission des travaux

Suite à la démission d'A. ROBERT, B. GRASSET se porte candidat. Pas d'autres candidats.

B. GRASSET est élu par acclamation.

12. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Le taux d'activité de Mme Anne-France Bischoff est augmenté de 20% suite à la multiplication des obligations administratives.
- En date du 13 février 2015, l'association « Rives publiques » ainsi que divers habitants de Mies ont enjoint la Municipalité par l'intermédiaire de leur mandataire Me Michel Chavanne d'ouvrir le passage public à pied sur l'ensemble des rives communales. La Municipalité a demandé un avis de droit à l'avocat de la commune. Du point de vue de ce dernier, contrairement à ce que soutient Me Chavanne, il n'a vu aucune évolution législative cantonale ou fédérale depuis que la commune a adopté son PGA (plan général d'affectation) et qu'au contraire, la jurisprudence évoquée, ne s'applique pas au cas de Mies. Il a également des doutes sérieux quant à la qualité pour agir de l'association « Rives publiques » en regard des décisions jurisprudentielles en la matière.

En 2012, la Municipalité avait déjà mené une réflexion sur le sujet. Aussi, lors de l'élaboration du plan des rives du lac, adopté en 2000, et du plan directeur communal, en septembre 2000, ce dossier avait été très abondamment discuté lors des réunions du Conseil communal et au sein de la Commission de l'environnement et de celle des travaux. Ces deux dernières avaient alors accepté à l'unanimité la proposition, intégrée dans le plan directeur communal, d'un tracé piétonnier continu s'écartant des rives et passant par la route des Chatillons.

En conclusion, la Municipalité reprend les arguments avancés par la Municipalité préalable et confirme la position de la commune. Etant donné le caractère sensible de la réserve naturelle des Crénées (réserve d'importance nationale) et l'existence de servitudes discontinues, il ne paraît pas pertinent d'envisager l'aménagement d'un chemin qui serait de toute façon sans issue. La Municipalité observe également la présence dans ce périmètre de la résidence d'une ambassadrice américaine dont le statut d'exterritorialité pourrait compliquer encore le débat. Pour toutes ces raisons, la Municipalité oppose une fin de non recevoir à l'injonction de l'avocat de l'association « Rives publiques ».

- J.-L. PHILIPPIN sera le délégué pour Mies et pour toutes les communes de Terre Sainte de l'ACTRAIG (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève). Il représentera donc une population d'environ 130'000 habitants autour de l'aéroport. Il a même été élu membre du CODIR (Comité de direction de l'ACTRAIG). La commune aura ainsi un meilleur point d'observation pour connaître le développement futur de l'aéroport.

C. FIGEAT :

- Assainissement de la butte du stand de tir coûtera CHF 30 000 (budgétisé dans les comptes 2015 à CHF 27 000).

S. EMERY :

- Projet piscine/patinoire : les oppositions ont été levées. Le délai de recours court jusqu'au 5 juillet.
- Myarolan : Tracy Cergneux et Helen Forlani quittent la rédaction du Myarolan. Réorganisation de l'équipe et de la publication. Il paraîtra désormais en septembre et en mars. Nouvelle équipe : Jean-Luc Ray, Elise Gaud, Yulia Petrova, Clarisse Morgan, Stéphanie Emery, Maxwell Andersen, Valérie Guillemat Watzlawick. Toute personne désirant écrire un article particulier dans la Myarolan peut contacter une des rédactrices.
http://www.mies.ch/myarolan_pdf/Myarolan_96.pdf
- La fête du 1^{er} août sera organisée cette année par Mies à la plage pour l'ensemble des communes de Mies, Tannay, Chavannes-des-bois.

J. WILDBERGER :

- Bris de glace à la gare de Mies. Une réparation provisoire a été effectuée en attendant la décision des CFF de commencer ou de reporter d'une année les travaux. Cette décision des CFF devrait être prise dans les deux prochains mois.
- Séance d'information lundi prochain pour le projet skate-park/ basket (notamment à l'intention des voisins concernés).
- Ancienne STEP du bord du lac a été démolie. Ré-engazonnement du terrain en cours.
- La balayeuse intercommunale va être remplacée.

13. Informations sur le projet de construction d'un espace multifonctionnel au centre sportif.

Le SYNDIC :

La présentation du préavis pour la réalisation de cet espace multifonctionnel avait initialement été prévue ce soir. Cependant, la Municipalité a pris la décision de la repousser pour des questions juridiques et fiscales concernant le traitement de la participation de COMITA (Société soutenant des initiatives concernant la culture, les loisirs et les sports à Commugny, Mies et Tannay). Cette dernière devrait financer le projet à hauteur d'environ 50%. La mise à l'enquête sera néanmoins réalisée très prochainement pour ne pas retarder le projet.

14. Comptes 2014 – préavis N° 5/2015

Explications complètes des divers comptes dans le préavis municipal n°5/2015.

C. FIGEAT :

- Bénéfice de CHF 1'027'000 malgré un contexte économique relativement difficile.
- Ce bénéfice est dû principalement à des revenus extraordinaires au niveau des droits de mutation, des gains immobiliers et des droits de succession (notamment à la vente d'une parcelle très importante au bord du lac).
- Evolution des différentes rentrées d'impôt entre 2013 et 2014:
 - Variation impôt sur le revenu : -17%.
A noter toutefois que l'administration fiscale, à fin 2014, n'a taxé que 2% des contribuables. De bonnes surprises pourraient arriver une fois toutes les taxations définitives calculées.
 - Variation impôt sur la fortune : -24%
 - Pour rappel :
 - En 2012, 10 contribuables avaient un revenu supérieur à CHF 1'000'000.
 - En 2013, plus que 5 contribuables avaient un revenu supérieur à CHF 1'000'000. Bref, une baisse de moitié du nombre de gros contribuables.
 - Variation total de la fortune imposable : 2012, CHF 760 millions ; 2013, CHF 525 millions.
 - Variation droits de mutation : 2013, CHF 550'000 ; 2014, CHF 1'677'000.

- Variation impôt sur les successions : 2013, CHF 330'000 ; 2014, CHF 495'000.
- Variation impôt sur les gains immobiliers : 2013, CHF 640'000 ; 2014, CHF 3'800'000.
 - ⇒ Variation sur ces trois derniers impôts aléatoires : 2013, CHF 1.5 millions environ ; 2014, CHF 6 millions environ. Le résultat bénéficiaire des comptes 2014 a été possible grâce à ces impôts aléatoires.
- La moitié de ces 6 millions a été provisionnée afin de lisser les variations de la facture sociale.
- Si notre commune avait enregistré le même montant que 2013 pour ces 3 impôts aléatoires, une perte de CHF 800 000 aurait été réalisée. Dans le budget, une perte de CHF 920'000 avait été budgétée.
- Amortissements extraordinaires (*détails dans l'annexe du préavis : « Amortissements, attributions + prélèvements 2014 »*) : Les bons résultats 2014 ont permis d'effectuer des amortissements supplémentaires par rapport à ceux prévus pour un montant d'environ CHF 550'000.

G. PERRIN (Commission de gestion) recommande d'approuver les comptes 2014.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX demande un point de situation sur la Couronne et sur les immeubles au Sorbier.

C. FIGEAT : total des revenus locatifs des immeubles au Sorbier est d'environ CHF 600'000. A noter qu'il n'y a pas eu d'appartements vacants et il n'y a pas eu non plus de mauvais payeurs. On est parfaitement dans la cible attendue. Pour la Couronne, un loyer de CHF 8000 / mois est perçu. On a inscrit dans les comptes un certain nombre d'amortissements (matériel, pas le bâtiment). Le résultat pour la Couronne pour 2014 est équilibré et est conforme aux attentes.

S. MASCALI prend acte du bénéfice et des réserves accumulées. En septembre, lors de la fixation des centimes communaux, il ne devrait en tout cas pas être question de les relever. On pourra facilement les maintenir voir les baisser.

C. FIGEAT : Suite aux variations négatives des rentrées de l'impôt sur le revenu et la fortune, une réduction du taux d'impôt est peu probable. L'objectif est de lisser le taux dans le temps. Il est plus probable de le maintenir constant.

Il faut aussi tenir compte d'un certain nombre d'investissements prévus (réfection route du centre du village, ancienne poste, skate-park, etc).

O. EMERY souligne l'importance de cette évolution négative des rentrées prévues de l'impôt sur la fortune et sur le revenu.

C. FIGEAT espère que cette forte variation soit partiellement liée au fait que l'administration fiscale a énormément de retard et que ces chiffres sont basés sur des acomptes. En général, on pourrait s'attendre à un petit surplus par rapport à ces acomptes.

Un autre point signalé dans le préavis, à ce jour, l'endettement a été réduit à CHF 3 millions à 0.75%, échéance 2018. Les finances de la commune sont saines car en contrepartie il y a notamment un parc immobilier (patrimoine financier) de plusieurs dizaines de millions de CHF.

G. MARCHAND mentionne que sur les CHF 6 millions de recettes extraordinaires, environ CHF 1 million aurait en plus dû être transféré en Programme des Investissements régionaux (PIR) si ce programme avait été accepté.

Le SYNDIC nuance que les 30% de redevance de ces impôts aléatoires auraient été lissés sur un certain nombre d'années.

S. MASCALI souligne que même sans ces recettes extraordinaires, le résultat de Mies aurait été dans la cible. On savait que l'on pouvait faire 2 ou 3 ans de résultats négatifs pour rattraper le trop d'impôt payé pendant les années précédentes. Il n'y a donc aucune surprise de ce côté là. Il propose donc de garder la même ligne en ce qui concerne le taux d'impôt.

E. FLEURY, p6, le préavis mentionne d'accepter la dissolution de l'EIDM (Entente intercommunale pour la déshydratation mécanique des boues d'épuration).
C. FIGEAT : C'est une entente communale qui traitait les boues d'épuration. Ces boues générées par les STEP étaient séchées et ensuite incinérées. L'EIDM a été dissoute suite à la reprise des différentes STEP par les SITSE. Il restait environ CHF 4'000 sur les comptes de l'EIDM. Ce montant a été attribué à différentes œuvres de bienfaisance de la région.

R. CLAVIEN observe une différence d'environ CHF 40'000 par rapport à l'année passée concernant la réforme policière.

C. FIGEAT : la réforme policière correspond à 2 points d'impôt. La valeur du point d'impôt de Mies a augmenté. C'est la même chose pour le fond de péréquation qui correspond à 13 points d'impôt.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation des comptes 2014, l'approbation de la dissolution de l'EIDM, de prendre acte que la dissolution est opérée par la délégation de l'EIDM, de prendre acte que le capital restant après dissolution, d'un montant de CHF 4'334.50, sera versé à une œuvre de bienfaisance.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

15. Vote sur la motion « Fleury, Sanguinetti, Streit » concernant la Place du Village de Mies

Pour l'argumentaire détaillé de la Municipalité, voir le document du 14 mai 2015, « Motion Fleury-Streit-Sanguinetti sur l'aménagement de la Place du village ; Prise de position de la Municipalité ».

En résumé, voici quelques points importants :

G. DERIAZ :

- Place en bordure d'une route très fréquentée.
- Existence d'autres lieux plus adaptés pour organiser des fêtes à Mies.
- La place des motionnaires sera la plus part du temps dévolue à un parking.
- Coût disproportionné pour avoir 15 places de parking supplémentaires.
- Risques de faisabilité technique.
- Démolition du bâtiment de l'ancienne poste pour le reconstruire presque à l'identique.
- Choix des priorités de développement de la commune.

En bref, la Municipalité n'est pas favorable à ce projet. Elle remercie les motionnaires pour la réflexion approfondie et l'intérêt qu'ils portent au développement de la commune.

F. BUENSOD (Commission des travaux), H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement) et F. GAVILLET VOLLENWEIDER (Commission des finances) sont d'avis qu'il ne convient pas de donner suite à la motion et concluent donc à son rejet.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER salue l'effort des motionnaires et pense qu'il faudrait plus de motions de ce type. Même si cela représente beaucoup de travail et même si elle ne peut être retenue, on peut s'en inspirer et retenir quelques idées. Avoir des citoyens participatifs rend vraiment vivant notre village.

J.-P. STREIT (pour les motionnaires) :

- Tière idée était de garder des places de parking surtout au sous-sol comme les compensations réalisées généralement en ville. Ces places de parking en sous-sol se louent facilement.
- Places extérieures actuelles souvent squattées par des habitants des alentours. Il faudrait au contraire les laisser pour les commerces. Il serait nécessaire dans tous les cas de limiter le temps de ces places et probablement de faire appliquer cela par des contrôles ou par l'installation de parcomètres.

Le PRÉSIDENT procède au vote sur l'acceptation de la poursuite d'une étude approfondie de la motion.

L'objet est refusé à l'unanimité, 3 abstentions.

16. Projet d'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Ancienne Poste – préavis N° 3/2015

Voir préavis municipal n°3/2015 pour les détails du projet.

En résumé,

G. DERIAZ :

- Favoriser la convivialité et l'esprit villageois en conservant les services de proximité.
- Réaménagement du rez-de-chaussée de l'ancienne poste en épicerie.
- Déplacement de l'épicerie « chez Dom » à cet emplacement.
- Actuellement le rez-de-chaussée de ce bâtiment n'est pas bien valorisé : salle de musique, stockage et WC public.
- Bâtiment est bien situé avec de nombreux autres services à proximité.
- Agrandissement de l'espace intérieur, isolation, plus de vitrage, construction d'un couvert (pour la présentation des légumes), installation d'équipements, installation d'un WC privatif, changement du système de chauffage.
- Suppression du WC public.
- Déplacement de la salle de musique dans le futur projet du Sorbier.
- Loyer actuel maintenu à CHF 1'500, tous les équipements lui étant mis à disposition. En fonction de l'évolution du chiffre d'affaires, le loyer sera rediscuté.

F. BUENSOD (Commission des travaux) et H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (Commission de l'environnement) recommandent l'acceptation du préavis municipal.

S. MASCALI (Commission des finances) :

- Unité de mesure du chiffre d'affaires pour indexer le loyer est une bonne mesure.
- Emplacement étant primordial pour un commerce : il sera bien mieux qu'avant, on espère une hausse du chiffre d'affaires et du loyer par la suite. (Le loyer actuel sera dans un premier temps de 2.5% du coût du réaménagement).
- Calcul des honoraires d'architecte ne devrait inclure les postes « frais secondaires », « ingénieur civil et géomètre » et « équipements ».
- Recommande l'acceptation du préavis tout en tenant compte de ces divers points.

G. DERIAZ relève que les points mentionnés sont corrects. Néanmoins, il faut reconnaître que Mme Ariane Cavin, architecte, travaille sur ce projet depuis plus d'une année. La situation était assez complexe et bien une quinzaine de schémas ont dû être réalisés avant de trouver la bonne solution. Concernant les équipements, c'est bien l'architecte qui va s'en occuper. A. Cavin a mentionné qu'elle comprenait parfaitement ce point soulevé par la Commission des finances et est prête à faire un effort sur ses honoraires.

S. MASCALI souligne par contre que le taux appliqué aux honoraires d'architecte (par rapport au montant total devisé des travaux) est correct et en accord avec les barèmes d'usage.

J. TIDMARSH et le SYNDIC sur le devenir de l'emplacement de l'épicerie actuel. Ce bien n'appartient pas à la commune. C'est la propriétaire qui choisira librement son utilisation. La propriétaire s'est engagée à ne pas refaire une épicerie.

P. BIGNENS revient sur l'importance de places de parking vraiment dédiées à l'épicerie. G. DERIAZ mentionne que la Municipalité n'est pas satisfaite de l'utilisation actuelle des places de parking à cet endroit. Elles n'ont été jusqu'à ici presque jamais contrôlées. Jusqu'à présent, il était très difficile d'aller plus en avant car on n'avait pas les moyens de sanctionner. Prochainement avec l'engagement de l'ASP, cela sera beaucoup plus simple. La Municipalité s'est engagée à revoir le mode de fonctionnement des places de parking au centre du village pour donner la priorité à la poste, à la Couronne et aux commerces.

E. FLEURY et la Municipalité sur la possibilité de conserver un WC public dans l'ancienne poste.

Suite au comportement des gens utilisant ce WC public et qui le laissent dans un état souvent déplorable, la Municipalité ne souhaite pas leur accorder un effort prioritaire. Il serait dommage de perdre un espace d'environ 7m² pour cela. Il restera la possibilité de signer un contrat avec la Couronne pour que des passants puissent utiliser leur WC.

J.-P. STREIT mentionne que le dépôt est « côté route » et le magasin « côté jura ». L'inverser sera-t-il pas plus pertinent ? (plus de visibilité du côté de la route)

La Municipalité y a pensé mais a décidé de mettre le magasin « côté jura » pour profiter un maximum de la place devant la fontaine en y installant des étales. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas une pancarte « épicerie » du côté de la route.

G. MARCHAND mentionne que la poste a perdu une partie de son chiffre d'affaires à cause des travaux au centre du village. Y a-t-il un risque de fermeture de la poste.

La Municipalité n'a rien entendu en ce sens.

Le PRESIDENT procède au vote :

-d' autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'une épicerie dans l'Ancienne Poste.

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 700 000 pour le financement de ces travaux.

- de financer cet investissement de CHF 700 000 par la trésorerie courante. L'équipement de l'épicerie budgétisé à CHF 81 000 sera amorti sur une durée maximale de 15 ans et le reste des travaux sur une durée maximale de 50 ans.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

17. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

W. ZAINZINGER (SITSE- Services industriels de Terre Sainte et environs) sur les comptes 2014 : Il mentionne notamment que le prix de l'eau est passé de CHF1.25 /m³ à CHF 1.00/m³ en octobre 2013.

Les SITSE ont puisé 62% de l'eau dans le lac en 2014 (VS 50% en 2012).

La STEP fonctionne bien. Le coût total de construction a été de CHF 46.6 millions soit CHF 1.7 millions au dessous du budget prévu. Les coûts ont donc été bien maîtrisés.

On relèvera également que les besoins en électricité pour le fonctionnement de la STEP en 2014 a été de 340 MWh, couverts à hauteur de 80% par sa propre production d'électricité grâce aux 500m² de panneaux photovoltaïques et à la production d'électricité avec le biogaz généré par fermentation. A noter que la consommation électrique des STAP (stations de pompage) d'environ 400 MWh supplémentaires n'est pas comptabilisée dans le calcul. Le prix du traitement de l'eau usée par cette nouvelle STEP est estimé à CHF 2.45 /m³.

J. WILDBERGER : En complément, les SITSE étant considérés comme un grand consommateur d'électricité, ils ont pu choisir leur fournisseur : le groupe E a fait la meilleure offre, il a donc été choisi.

C. FIGEAT : Mies facture aujourd'hui CHF 0.70/m³ pour l'épuration au lieu de CHF 2.45/m³ pour éponger petit à petit nos réserves accumulées. Une fois ces dernières épuisées le prix de l'épuration augmentera.

G. MARCHAND : Moyen pour informer la population sur l'évolution de la dureté de l'eau au cours des saisons ? (La quantité de produit de lessive nécessaire varie fortement avec la dureté de l'eau par exemple).

La Municipalité note la remarque et va voir si elle peut apporter une information de nature générale pour permettre aux habitants de mieux gérer leurs installations.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX interpelle W. ZAINZINGER sur l'éclairage nocturne de la nouvelle STEP. Il ne faut pas négliger les effets négatifs de la pollution lumineuse sur la faune.

Le PRESIDENT mentionne que c'est peut être dû à la sécurité du site mais qu'ils pourraient mettre à la place des détecteurs ou une alarme.

B. GRASSET (Commission de Sécurité) :

Enormément de réponse de la population (près de 400) suite au questionnaire envoyé sur la sécurité. Ce nombre est nettement supérieur à ce que l'on peut obtenir lors d'un « tout-ménage ».

Classement par ordre d'importance des problèmes que la population souhaite voir traiter sur la commune :

- 1) Vol
- 2) Brigandage
- 3) Déprédation
- 4) Insécurité liée au trafic routier
- 5) Drogue

Le concept de police de proximité est méconnu et beaucoup n'en font pas partie.

Concernant la question « seriez-vous favorable à la pose de vidéo surveillance sur le domaine public », il y a une très nette majorité (75%) de la population qui y est favorable.

L'enregistrement des caméras s'opèrerait en circuit fermé sur 48h et en cas de vol par exemple, une personne habilitée pourrait visionner ces images.

A la question de savoir si la population ressent une aggravation de l'insécurité au cours des dernières années, une nette majorité de la population (71%) répond qu'elle s'est nettement aggravée à Mies.

Liste des remarques de la population par ordre de priorité :

- 1) Présence accrue de la police et de sociétés de sécurité
- 2) Vitesse inadaptée dans le village
- 3) Mauvais éclairage de la route Suisse

Autres : Graffitis et tags dans le secteur de la gare, incivilités, manque d'élucidation concernant les vols, littering.

Le SYNDIC s'était employé à faire avancer la Commission intercommunale de sécurité par la nomination d'un expert. C'est chose faite en la personne de M. Séchaud. Il réalisera une étude pour essayer de trouver une solution pour l'amélioration de la sécurité en Terre Sainte.

De plus, les soucis relayés notamment par notre SYNDIC au sein de cette Commission

intercommunale et peut-être aussi par un changement de direction de la gendarmerie ont débouché sur l'annonce de la réouverture d'un poste de gendarmerie en Terre Sainte.

Il y aurait probablement 5 gendarmes pour occuper le poste. Nous sommes en train d'étudier les besoins en locaux. Mies présentera sa candidature pour les avoir dans la commune.

18. Divers et propositions individuelles

J.-P. STREIT a repéré la présence de drones la nuit.

Le PRÉSIDENT informe de la présence des gardes-frontière et de la police. Ils ont par la suite bouclé le quartier près de l'hôtel Best Western. Leurs drones ont survolé la zone pour repérer des cambrioleurs.

S. MEYLAN note que des personnes allant au fitness « Silhouette » se garent au parking de la gare. Dans un autre registre, il y a la pièce de théâtre « Mégalopolis 2036 » à Coppet.

M. BOREAN et la Municipalité : Dans la nouvelle gare de Mies, il y aura des boxes fermés pour les vélos pour éviter les déprédations. A noter que Mies aura le privilège dans quelques années d'avoir une nouvelle gare avec des cadences au quart d'heure. Il s'agira alors de réfléchir à l'aménagement de ce périmètre.

M. BOREAN demande s'il serait envisageable d'avoir un container pour stocker des paddles, planches à voile, etc.

La Municipalité n'envisage pas pour l'instant d'installer un container fixe.

De plus, une proposition a été faite dernièrement par une entreprise privée pour proposer la location de paddles. Elle viendrait avec ses propres paddles sans container fixe.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 21h00.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER